



Arras, le 22 février 2018

Mise à l'abri des migrants de Calais dans le cadre du plan grand froid

En raison des températures transmises par Météo France, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de déclencher le niveau 2 « orange » du Plan grand froid à compter du jeudi 22 février 2018.

Pour la population migrante présente sur Calais, un dispositif de mise à l'abri spécifique est mis en place depuis le 7 décembre 2017 :

- **335** places dans deux hangars aménagés rue des Huttes (à destination des migrants majeurs) ;
- **85** places dans des modulaires installés route de Saint-Omer (à destination des femmes, des mineurs).

Depuis le 7 décembre 2017, ce dispositif a été déclenché à **8** reprises, soit **33** nuits, pour **8 205** mises à l'abri effectuées.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent également être mis à l'abri, sans condition au sein des CAES de la région Hauts-de-France. Ces centres, en complément d'une mise à l'abri, permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande d'asile et de séjour. Des départs de Calais sont organisés tous les jours.